



EXPOSÉ 4

Echelle départementale : Loire-Atlantique

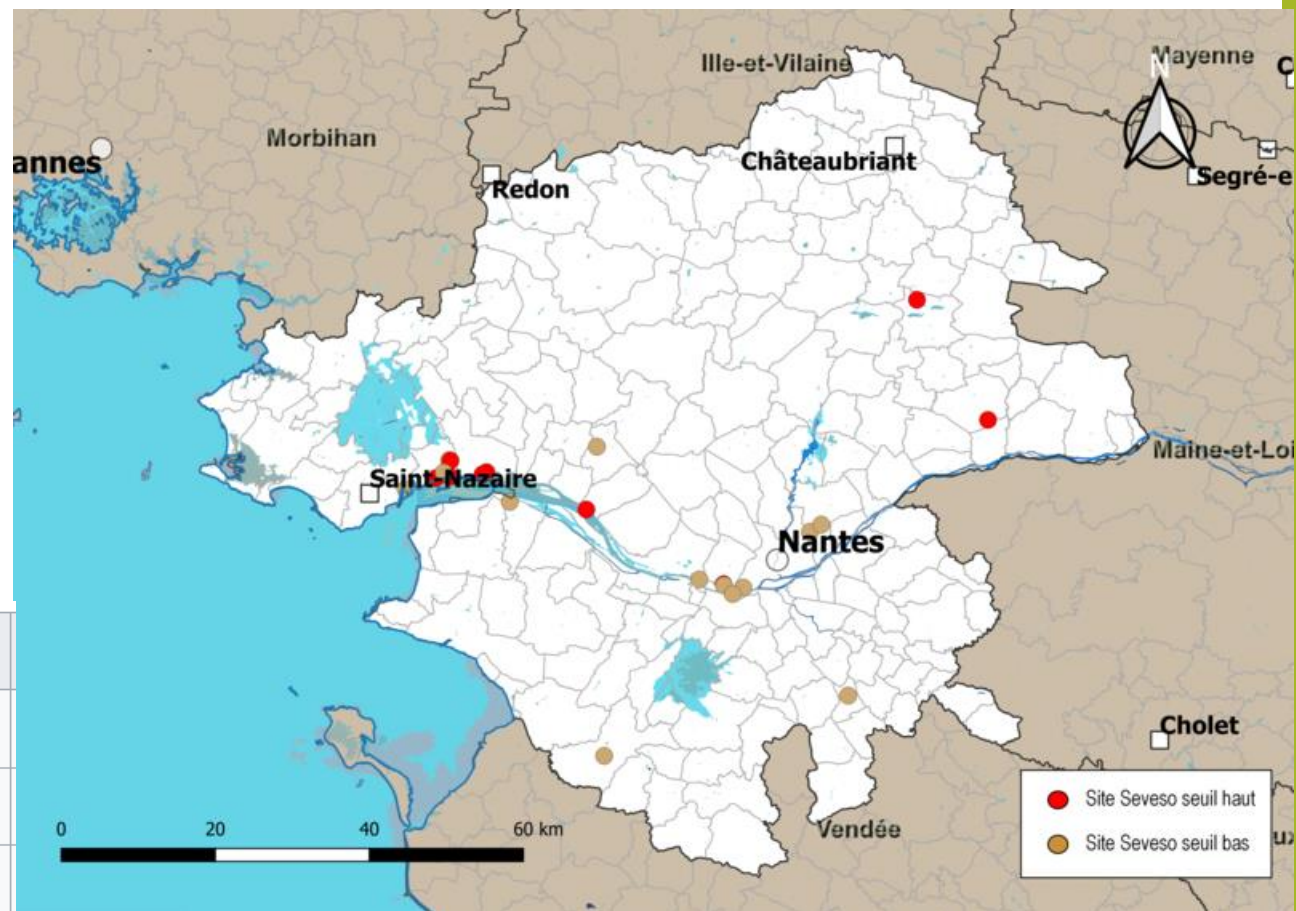
Exposé 4 :
la Loire –Atlantique, un espace protégé et
soumis à la prévention aux risques

Documents 1 : manuel Hatier p 77 carte 2 + <https://loire-atlantique.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=46650c7fd7e34081a11618820988b827>

Document 2 : les sites classés Seveso

https://fr.wikipedia.org/wiki/Risque_industriel_dans_la_Loire-Atlantique#/media/Fichier:44-Seveso.png

Nom de l'établissement	Commune	Type d'activité	ippc	Libellé seveso
IDEA Services vrac	Montoir-de-Bretagne		NON	seuil haut
ELENGY	Montoir-de-Bretagne	Production de combustibles gazeux	OUI	seuil haut
BRENTAG	Saint-Herblain	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques	NON	seuil haut
TITANOBEL	Riaillé		NON	seuil haut
ANTARGAZ	Donges		NON	seuil haut
YARA FRANCE	Montoir-de-Bretagne	Fabrication de produits azotés et d'engrais	OUI	seuil haut
ODALIS	Mésanger	Entreposage et stockage non frigorifique	NON	seuil haut
EDF SA	Cordemais		OUI	seuil haut
TOTAL RAFFINAGE France	Donges	Raffinage du pétrole	OUI	seuil haut



Document 4 : exemple de prévention aux submersions marines

Source : https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/28606/202549/file/DDRM_Les_inondations_relatives_aux_eaux_marines.pdf

Consignes de sécurité Submersions marines

SE METTRE À L'ABRI - ÉCOUTER LA RADIO - RESPECTER LES CONSIGNES

En plus des consignes générales (p.16),
les consignes en cas de submersion marine, sont les suivantes :



Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus et :

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues (radio, TV, Internet).
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

et de façon plus spécifique :

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- N'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.



AVANT

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie.
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté.
- Simuler annuellement.

et de façon plus spécifique :

- Prévoir les équipements utiles : radio avec piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, les produits dangereux ou polluants, les équipements utiles.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements.
- Amarrer les cuves, etc.
- Repérer les stationnements hors zone inondable.

Pour plus d'informations : <http://www.meteofrance.com>



APRÈS

- Respecter les consignes.
- Informer les autorités de tout danger.
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

et de façon plus spécifique :

- Aérer.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



Pompiers : **18** ou **112** - SAMU : **15**
Police : **17**



Nantes : **101.8 Mhz** - Saint-Nazaire : **88.1 Mhz**
Châteaubriant : **98.6 Mhz**

Document 5 : exemple de prévention aux risques technologiques industriels

Source : https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/28611/202569/file/DDRM_Le_risque_industriel.pdf

Consignes de sécurité Risque industriel

SE METTRE À L'ABRI - ÉCOUTER LA RADIO - RESPECTER LES CONSIGNES

En plus des consignes générales (p.16),
les consignes en cas d'accident industriel, sont les suivantes :

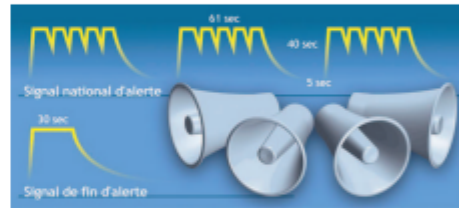
Descriptif de l'alerte.

Une sirène émet un signal :

- prolongé,
- modulé, montant et descendant,
- de 3 séquences d'1 mn et 41 s chacune.

Descriptif de la fin d'alerte.

Une sirène émet un signal continu de 30 secondes



- S'informer en mairie :
 - Des risques encourus.
 - Des consignes de sauvegarde.
 - Du signal d'alerte.
 - Des plans d'intervention.
- Participer à des exercices de simulation.



Dès le signal national d'alerte (sirène) :

- Ne pas chercher à joindre les membres de la famille (ils sont eux aussi protégés).
 - S'abriter dans le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent), un véhicule n'est pas une bonne protection.
- Se confiner dans un local clos :
 - Boucher toutes les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation.
 - Choisir de préférence une pièce sans fenêtre.
 - S'éloigner des portes et fenêtres.
 - Écouter la radio (de préférence locale).
 - Ne pas fumer.
 - Ne pas téléphoner.
 - Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
 - Ne pas manger et ne pas boire de produits non conditionnés.



Dès la fin de l'alerte :

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation (diffusé par radio),
- Aérer le local de confinement.